ZAC des Espaces Industriels de Besançon Palente - Suppression

M. l'Adjoint FUSTER, Rapporteur : Le Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon-Palente, créé en 1985 et composé de la Ville de Besançon et de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs, avait pour objet d'acquérir, d'aménager et de commercialiser l'ensemble immobilier de l'ex-société LIP.

Cette opération d'aménagement s'est réalisée sous forme de ZAC dont le dossier de création a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 24 juin 1986. Le mode de réalisation choisi était la gestion en régie par le Syndicat Mixte.

A ce jour, le comité syndical a constaté, par délibération du 22 juin 2004, la fin de l'opération au vu de la commercialisation de l'ensemble des terrains du site et de la réalisation du programme des équipements publics et sollicite la Ville de Besançon pour clore cette opération d'aménagement.

Aussi, conformément à l'article R311.12 du code de l'urbanisme, la Ville de Besançon est-elle invitée à décider de la suppression de la ZAC des espaces industriels de Besançon Palente telle que présentée dans le dossier joint qui comprend :

- 1 rapport de présentation constatant la suppression de la ZAC
- 1 plan de situation
- 1 plan de délimitation.

La suppression de la ZAC a pour conséquence de rétablir la Taxe Locale d'Équipement sur la zone.

Conformément à la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003, les PAZ demeurent applicables jusqu'à l'approbation par la commune d'un Plan Local d'Urbanisme. Le PAZ a été approuvé par le Conseil Municipal du 12 janvier 1987 ; celui reste donc applicable à la zone. Il est soumis au régime juridique du PLU.

Il y a lieu de prévoir :

- le transfert des équipements publics de la comptabilité du Syndicat Mixte aux budgets principal et annexes de la Ville de Besançon pour les réseaux :

Eau potable	57 433 €
Assainissement	567 125 €
Voirie	251 340 €
Total	875 898 €

- de transformer les avances remboursables restant dues en subvention d'équipement pour un montant de 283 072,69 €.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver la suppression de la ZAC des Espaces industriels de Besançon/ Palente,
- autoriser le transfert des équipements publics pour une valeur nette comptable totale de 875 898 € conformément à la clôture des comptes présentée par le Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon/Palente (délibération du Comité Syndical du Syndicat du 22 juin 2004),
- inscrire à cet effet aux différents budgets concernés par décision modificative de l'exercice courant les autorisations de dépenses et de recettes suivantes :

	Imputations	Dépenses	Recettes
Budget Principal :			
Opération d'ordre : Intégration des équipements de voirie transférés par le Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon	13-01-1328-85021-20200 21-01-2151-85021-20200	251 340	251 340
Budget annexe eaux :			
Opération d'ordre : Intégration des équipements (réseaux d'eau) transférés par le Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon	13-1318-512-30700 21-21531-512-30700	57 433	57 433
Budget annexe assainissement :			
Opération d'ordre : Intégration des équipements (réseaux d'assainissement et des Espaces Industriels de Besançon) :	13-1318-513-30800		567 125
- Réseaux d'assainissement - Bassin de rétention	21-21532-513-30800 21-21311-513-30800		

- autoriser la transformation des avances remboursables restant dues en subvention d'équipement pour un montant de 283 072,69 €. La dépense sera imputée au chapitre 65-90-6572- 85021-30200 (subventions d'équipement) qui sera abondé par un transfert de crédits de 283 073 € du chapitre 65-020-654-20200.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et d'information prévues à l'article R311-15 du code de l'urbanisme.

ZAC Espaces Industriels de Besançon/Palente - Dossier de suppression

- 1. Rapport de présentation,
- 2. Plan de situation,
- 3. Plan de délimitation.

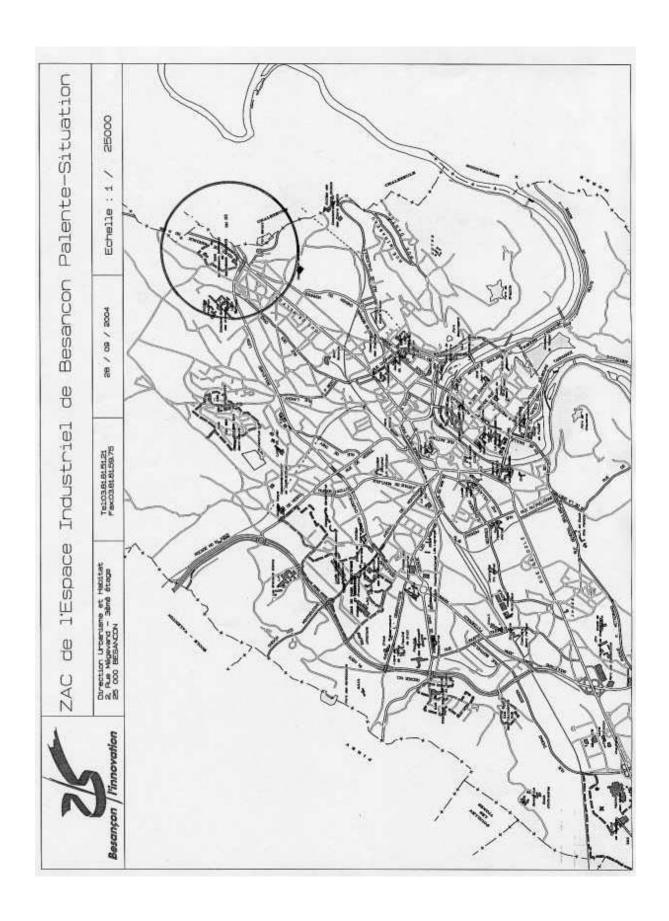
Le Syndicat Mixte de l'Espace Industriel de Besançon-Palente, créé en 1985 et composé de la Ville de Besançon et de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs, avait pour objet d'acquérir, d'aménager et de commercialiser l'ensemble immobilier de l'ex-société LIP.

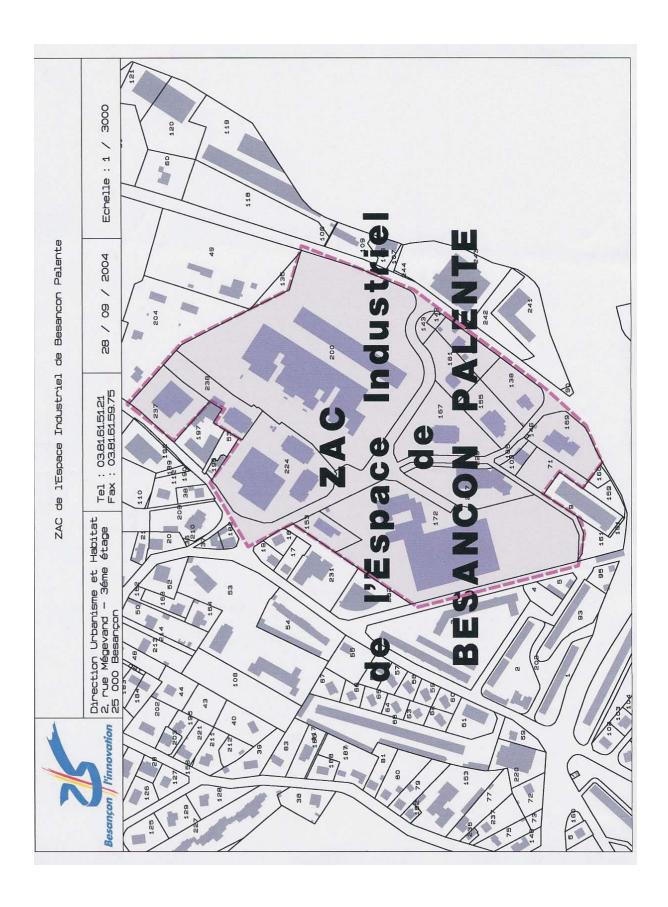
Cette opération d'aménagement s'est réalisée sous forme de ZAC dont le dossier de création a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 24 juin 1986. Le mode de réalisation choisi était la gestion en régie par le Syndicat Mixte.

Le programme des équipements publics comprenait la réalisation et le financement de tous les équipements publics d'infrastructure à l'intérieur du périmètre de la ZAC dont la modification du chemin de Palente et la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales ainsi que le raccordement aux réseaux d'assainissement extérieurs.

L'ensemble des travaux est aujourd'hui entièrement réalisé ainsi que la cession des terrains et bâtiments à 83 entreprises pour 950 emplois. Le foncier correspondant aux équipements publics a déjà été cédé à la Ville de Besançon.

Cette opération correspond donc bien à l'objectif annoncé de transformation d'une friche industrielle par la réalisation d'un pôle d'activité industriel, artisanal et tertiaire.





Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes de la Commission Budget et de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

N'ont pas pris part au vote : M. le Maire, M. CHEVAILLER.

Récépissé préfectoral du 21 octobre 2004.